



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2013

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
email : salin.icare@neuf.fr

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	6
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	10
VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	11
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	11
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	11
VII.1.1 - Préambule.....	11
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	12
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
VII.1.4 - Les taxes.....	13
VII.1.5 - Récapitulatif.....	13
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	15
VII.2.2 - Compte administratif.....	15
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	15
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
Annexe	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	19
A3 - Informations Agence de l'Eau sur redevance 2011.....	23

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA. La commune de Paillet apporte 340 abonnés dont les eaux usées sont déjà traitées à Lestiac.

1 836 abonnés
représentant
environ 4 136
habitants

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 1 836, soit environ 4 076 habitants. La population totale du SIAEPA est d'environ 7 021 habitants (INSEE 2011) représentant plus de 3 116 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Un nouveau
contrat de
délégation de
puis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Ce contrat devrait s'arrêter le 31 décembre 2024.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ;
Accueil des usagers ;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Accueil du public : néant

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
☎ 0 969 320 404

Service urgence et astreinte
☎ 0 969 320 404 (24 h/ 24)

Site internet : www.ndes.fr

Astreintes ;
 Traitement des informations et interventions pour les pannes ;
 Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;
 Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;
 Gestion des boues des stations ;
 Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement :
 Des installations électriques, des télégestions, des pompes
 Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
 Des compteurs, des branchements
 Des installations de traitement hors génie civil

Divers :
 Fourniture et mise à jour des plans
 Campagne de recherche des eaux parasites
 Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
 Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :
 Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
 Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
 Déplacement des conduites

Renouvellement :
 Des ouvrages de génie civil
 Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 021 habitants (donnée INSEE 2011), correspondant à 3 116 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,22 habitant/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 1 836 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 076 habitants représentant environ 59 % de la population.

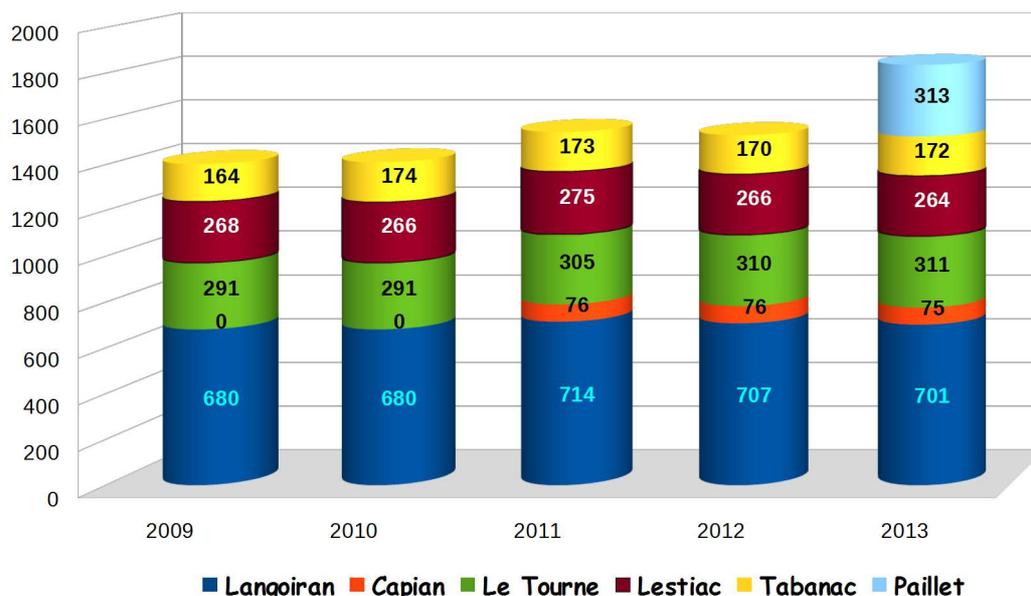
Par rapport à 2012, on constate une augmentation de 20 % du nombre d'abonnés soit 307 abonnés en plus en raison de l'intégration de la commune de Paillet dans le Syndicat. Les autres secteurs n'ont que des évolutions très faibles.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31/13) sont les suivantes :

	Valeur 2012	Valeur 2013	Progression	
Langoiran	707	701	-6	-0,8%
Capian	76	75	-1	/
Le Tourne	310	311	1	0,3%
Lestiac	266	264	-2	-0,8%
Paillet		313	313	
Tabanac	170	172	2	1,2%
TOTAL	1 529	1 836	307	20,1%

Une augmentation de 20 % du nombre d'abonnés, soit 307 abonnés en plus, par l'intégration de la commune de Paillet

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique. À cette époque, il était prévu de raccorder en plus de l'existant les habitations suivantes :

Commune	Langoiran	Capian	Lestiac	Le Tourne	Tabanac
Prévision	157	152	22	67	214

Cependant, les éléments du schéma et ceux des rapports de l'exploitant ne permettent pas de déterminer le **taux de raccordement**. Il est **estimé** par rapport aux abonnés au service de l'Eau à **59 %**.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires.
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 8 postes de refoulement.
3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

Sans compter les valeurs sur la commune de Paillet (pas de chiffres) le linéaire gravitaire total est de 25,19 km et celui des refoulements de 5 km, sans évolution depuis 2012.

59 % des abonnés du service de l'eau utilisent le service de l'assainissement collectif

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 25,2 km de canalisations gravitaires avec 18 postes de refoulement

Tous les dix-huit postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

En 2013, comme en 2011, l'exploitant ne signale pas de réseau ayant fait l'objet d'un test à la fumée pour détecter les fuites ou les mauvais raccordements (eau pluviale). Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau avec 6 secteurs plus souvent obturés

L'exploitant a réalisé le curage 4 305 m de réseau gravitaire, soit 17 % du linéaire. En 2012, 1 700 ml avaient été curés. En 5 ans, 14 km ont été curés, soit 56 % du linéaire total.

Il est aussi intervenu 9 fois pour nettoyer des canalisations et désobstruer 15 branchements particuliers (valeur similaire à 2010 et 2011).

Il est précisé que 6 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année.

Le taux de points noirs est donc de 19,9 %, alors que le taux de 2012 était de 11 %.

Le délégataire a réalisé 10 contrôles de branchements existants avec 7 conformes et 3 non conformes, sans précision sur les raisons de ce classement.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels.

Le rapport indique des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATION

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle des lits de séchage puis transfert vers un centre de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2013 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2012	2013	% évol	2012	2013
Équivalent habitant	2 000	1 188	1 434	20,74%	59,4%	71,7%
Volume (m ³ /j)	300	188	220	17,02%	62,7%	73,3%
DBO5 (kg/j)	120	78	79,5	1,92%	65,0%	66,3%
DCO (kg/j)	220	179	212,2	18,55%	81,4%	96,5%
MES (kg/j)	180	54	84,6	56,67%	30,0%	47,0%
Azote (kg/j)	30	17	22	29,41%	56,7%	73,3%
Phosph. (kg/j)	8	1,4	2,7	92,86%	17,5%	33,8%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 71 % de sa capacité nominale, en forte progression par rapport à 2012

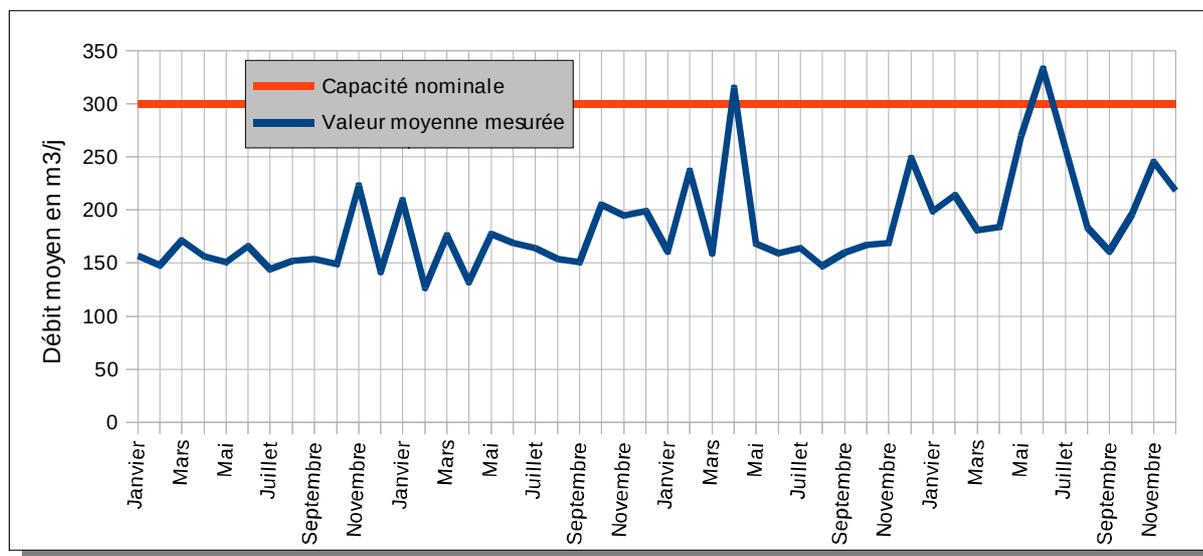
Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de moins de 71,0 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constate depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes. L'évolution du débit sur l'année semble montrer des entrées d'eaux parasites avec le dépassement de la capacité nominale de la station en avril 2012 et juin 2013 (très forte pluviométrie).

Pour le paramètre DCO, la station est souvent en surcharge (7 bilans sur 12) avec un maximum de 313 kg/j. La station reçoit aussi parfois plus de DBO5 que sa valeur nominale (2 bilans avec un maximum de 147 kg/j).

En 2012 l'analyse des graphiques journaliers des débits en entrée et de la pluviométrie montre une incidence faible des pluies de moins de 5 mm/j mais forte des pluies de plus de 10 mm/jour. Pour une pluie de 30 mm/j, la station peut recevoir jusqu'à 650 m³/j, soit plus de 2 fois sa capacité nominale (incidence de zones inondées).

En 2013, le débit maximal entrant a été de 400 m³/j, soit 1,3 fois plus que le débit nominal.

Le réseau amène des eaux parasites de nappe ou de pluie



Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont juste conformes.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Des rendements d'épuration corrects bien qu'en baissent

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	220,0 m ³ /j	333,0 m ³ /j	/	/	/	92%
DBO5	25,0 mg/l	7,9 mg/l	30,0 mg/l	70%	97,8%	94,8%	100%
DCO	125,0 mg/l	51,0 mg/l	103,0 mg/l	75%	94,8%	91,6%	100%
MES	30,0 mg/l	13,2 mg/l	57,0 mg/l	90%	96,6%	90,0%	100%

Les rendements sont bons, avec seulement 3 bilans montrant un taux de MES supérieur à l'objectif et 1 seul pour la DBO5. Cependant, les rendements de ces bilans restent dans la tolérance, ce qui conduit à une conformité de 100 %

La station a produit 251,3 m³ de boues (102 m³ en 2012) à une siccité moyenne de 3 % ce qui donne 7,8 t de matières sèches (20,4 t en 2012). Cette valeur est inférieure à la production théorique à partir du nombre de raccordés du SIAEPA de Langoiran sur la station en raison probablement des pertes de boues lors des épisodes de sur-débit ou de mauvais réglages de la station.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2013 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2012	2013	% évol	2012	2013
Équivalent habitant	2 000	1 566	1 253	-20,0%	78,3%	62,6%
Volume (m ³ /j)	300	348	318	-8,6%	116,0%	106,0%
DBO5 (kg/j)	120	86,14	63,9	-25,8%	71,8%	53,3%
DCO (kg/j)	240	222,9	178,9	-19,7%	92,9%	74,5%
MES (kg/j)	140	98,4	84,2	-14,4%	70,3%	60,1%
Azote (kg/j)	28	24	18	-25,0%	85,7%	64,3%
Phosph. (kg/j)	10	2,75	2,1	-23,6%	27,5%	21,0%

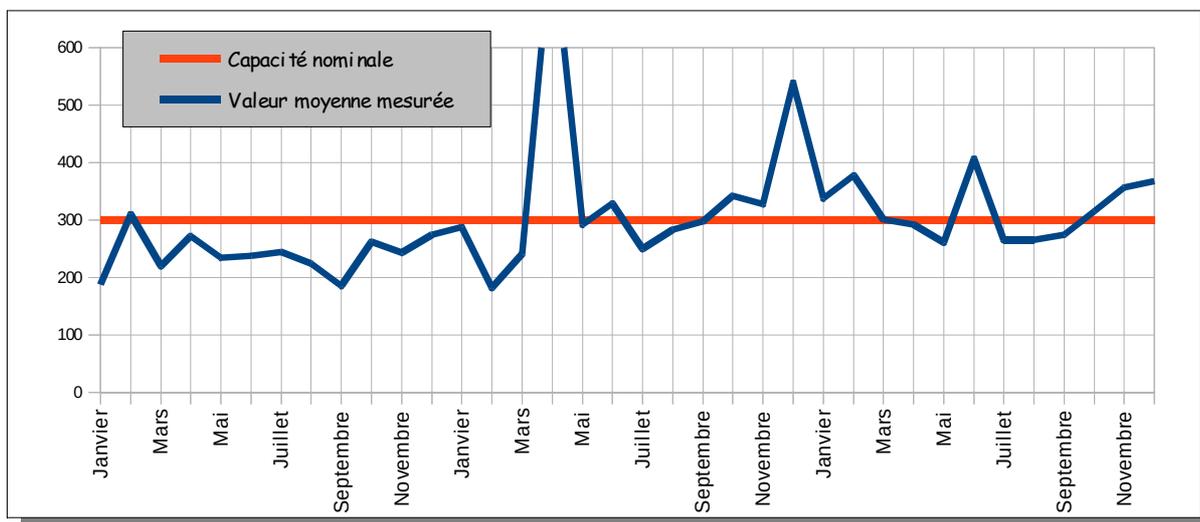
La station de Le Tourne reçoit en moyenne plus que sa capacité hydraulique Elle atteint 63 % de sa charge organique

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate curieusement en 2013 une diminution de près de 20 % des charges entrantes sur cette station.

Sur les 12 bilans, le débit nominal a été dépassé 6 fois, avec une valeur maximale sur une journée de 925 m³/j, soit 3,1 fois le débit nominal.

Des entrées d'eaux parasites qui peuvent être importantes



Pour 2 bilans, la charge entrante en DCO a été au-dessus de la capacité nominale de la station.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	418,0 m ³ /j	925,0 m³/j	/	/	/	?
DBO5	25,0 mg/l	8,6 mg/l	21,0 mg/l	70%	95,8%	90,0%	100%
DCO	125,0 mg/l	51,0 mg/l	104,0 mg/l	75%	91,0%	79,1%	100%
MES	35,0 mg/l	18,2 mg/l	54,0 mg/l	90%	93,2%	76,8%	83%

Les rendements restent bons, bien qu'en baisse par rapport à 2012 et la conformité du rejet hors débits est de 83 % en raison de 2 dépassements sur 12 bilans pour le paramètre MES.

La station a produit 251 m³ de boues (780 m³ en 2012) avec une siccité moyenne de 3,0 %, soit une production de 7,8 t de matières sèches (33 t en 2012). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivant

Cette station n'a fait l'objet en 2013 (comme en 2012) que d'un bilan de l'exploitant. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2012	2013	% évol	2012	2013
Équivalent habitant	700	15	152	893,5%	2,2%	21,7%
Volume (m ³ /j)	105	4	12	200,0%	3,8%	11,4%
DBO5 (kg/j)	42	1	8,1	710,0%	2,4%	19,3%
DCO (kg/j)	84	2,3	15,3	565,2%	2,7%	18,2%
MES (kg/j)	49	0,7	13,5	1828,6%	1,4%	27,6%
Azote (kg/j)	9,8	0,4	1,8	350,0%	4,1%	18,4%
Phosph. (kg/j)	3,5	0	0,2	/	0,0%	5,7%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate une forte progression de la charge arrivante qui correspond à environ 150 eq.hab, ce qui est cohérent avec les 75 abonnés raccordables.

La station de Capian reçoit 150 eq.hab, en concordance avec le nombre de raccordés

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2012	2013	Normatif	2012	2013	
Volume	105,0 m3/j	4,0 m3/j	17,4 m3/j	/	/	/	?
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	4,0 mg/l	94%	99,0%	99,1%	100%
DCO	90,0 mg/l	4,8 mg/l	60,0 mg/l	89%	92,0%	93,2%	100%
MES	25,0 mg/l	3,0 mg/l	4,0 mg/l	95%	99,0%	99,5%	100%

Sur les seuls bilans effectués, la station a de très bons résultats.

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. Les boues sont ensuite reprises vers une filière de compostage.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

La production réelle des boues annoncée par l'exploitant est de 13,6 tonnes de MS pour l'année 2013 (58,7 t en 2012). Ce chiffre est très inférieur aux valeurs attendues, à savoir près de 70 tonnes.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés AEP) : **58,9 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation (Données 2012 de la Police de l'Eau)

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **15** sur un total possible de 120, le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat moyen

100 % de conformité des rejets et de très bons rendements

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

100 % de conformité de la filière

résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

En 2013, seul 120 m de réseau en amont de la station de Le Tourne ont été renouvelés, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,08 %**

Un service qui doit continuer de s'améliorer

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à une **non-conformité** de la surveillance des réseaux et à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mis en place des équipements de mesures et de suivi.

Des réclamations en baisse

Aucune réclamation n'a été recensée en 2013 contre 41 en 2012. Le taux de réclamation est donc de **0 réclamation pour 1 000 abonnés**.

Il n'est pas signalé en 2012 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0 pour 1 000 habitants**.

VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité a réalisé ou prévoit les travaux et études suivant pour améliorer le service (montants arrondis) :

Année	Type	Localisation	Montants des travaux
2013	Réhabilitation	Secteur Lestiac/le Tourne	95 000€ TTC
2011-2013	Extension	Réseau collecte à Capian - Tr 27C	
2011-2013	Extension	Secteur Laroudey à Tabanac	
2014	Étude	Étude d'extension de la station de Le Tourne	
2015-2016	Extension	Extension de la station de Le Tourne	
2014	Réhabilitation	130 m canalisation amont station le Tourne	

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour les années 2012 à 2014 (délibération du 17 décembre 2012), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	13,72 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,002 €/m ³	1,500 €/m ³	1,500 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

VII.1.3 - La part de l'exploitant

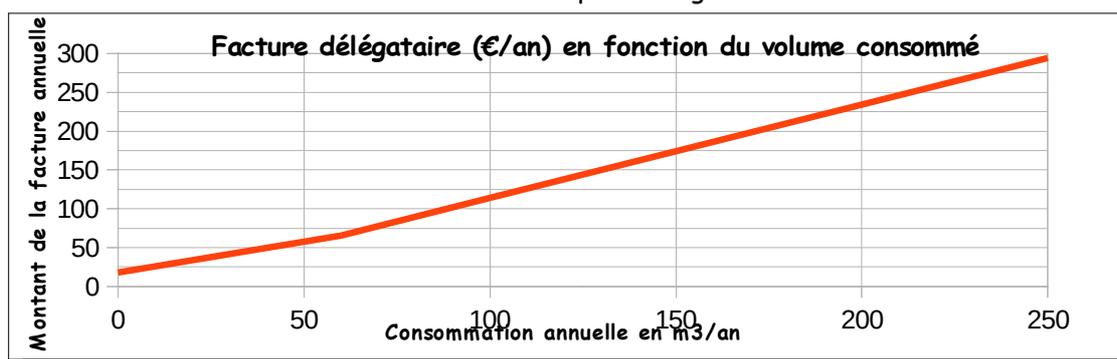
Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation. En 2012, il s'agit des tarifs de l'ancien délégataire.

	Prix au 1 ^{er} décembre 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	40,58 €/an	18,00 €/an	18,07 €/an	0,39%	0,07 €
Consommation					
0 à 60 m ³		0,8000 €/m ³	0,8030 €/m ³	0,38%	0,003 €
61 à 100 m ³	1,48 €/an	1,2000 €/m ³	1,2040 €/m ³	0,33%	0,004 €
> 100 m ³		1,5000 €/m ³	1,5060 €/m ³	0,40%	0,006 €

Ce tarif conduit au montant annuel suivant de la part délégataire :



Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une légère augmentation de la part de l'exploitant en 2014 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat
Des tarifs par tranches au 1^{er} janvier 2013 en raison du changement d'exploitant

VII.1.4 - Les taxes

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012 et 10 % en 2014

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. En 2014, le taux de TVA passe à 10 %

Les redevances de l'Agence de l'Eau qui augmente d'une valeur proche de l'inflation.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0,22 €/m³ en 2012 pour toutes les communes y compris pour Tabanac. En 2013, cette valeur passe à 0,225 €/m³, soit + 2,27 % et en 2014 à 0,230 €/m³, soit + 2,22 %.

VII.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution des caractéristiques de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	Variation en % 2013/2012	Variation en % 2014/2013
Part collectivité					
Abonnement	13,72 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	45,77%	0,00%
Consommation	1,0062 €/m ³	1,5000 €/m ³	1,5000 €/m ³	49,08%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	40,58 €/an	18,00 €/an	18,07 €/an	-55,64%	0,39%
Consommation	1,4818 €/m ³	0,8 à 1,5 €/m ³	0,8 à 1,5 €/m ³	-46% à +1,2%	0,39%
Taxes et redevances					
TVA	7,00%	7,00%	10,00%	0,00%	42,86%
Redevance modernisation	0,2200 €/m ³	0,2250 €/m ³	0,2300 €/m ³	2,27%	2,22%

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type (part assainissement) pour une consommation de 120 m³/an**Toutes les communes**

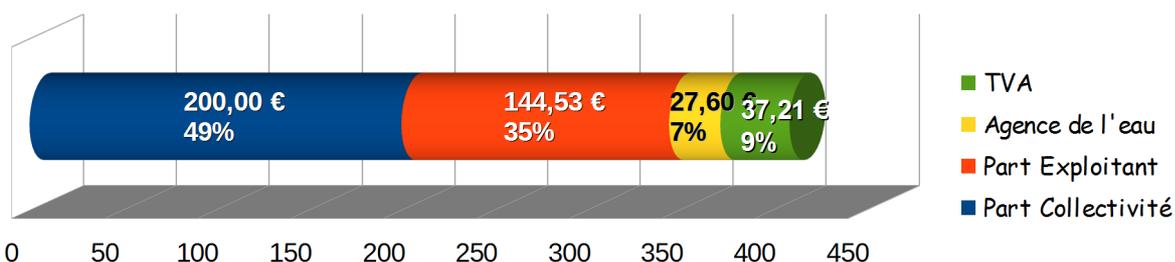
	Prix 2013	Prix 2014	Variation en %	Variation en valeur	Montant en € / m ³
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,00 €	0,17 €
Consommation	180,00 €	180,00 €	0,00%	0,00 €	1,50 €
Part exploitant					
Abonnement	18,00 €	18,07 €	0,39%	0,07 €	0,15 €
Consommation	126,00 €	126,46 €	0,37%	0,46 €	1,05 €
Sous total hors taxes	344,00 €	344,53 €	0,15%	0,53 €	2,87 €
Taxes et redevances					
Redevance Modernisation	27,00 €	27,60 €	2,22%	0,60 €	0,23 €
TOTAL					
TOTAL EU hors TVA	371,00 €	372,13 €	0,30%	1,13 €	3,10 €
TVA	25,97 €	37,21 €	43,29%	11,24 €	0,31 €
TOTAL TTC	396,97 €	409,34 €	3,12%	12,37 €	3,41 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un prix global en 2014 de 3,41 €/m³ soit 409,34 €/an et une hausse de 12 € par rapport à 2013, principalement due au taux de TVA

Le prix moyen de l'assainissement pour une consommation de 120 m³/an est de 3,41 €/m³ TTC (2,87 €/m³ HT), soit un total TTC de 409,34 €/an

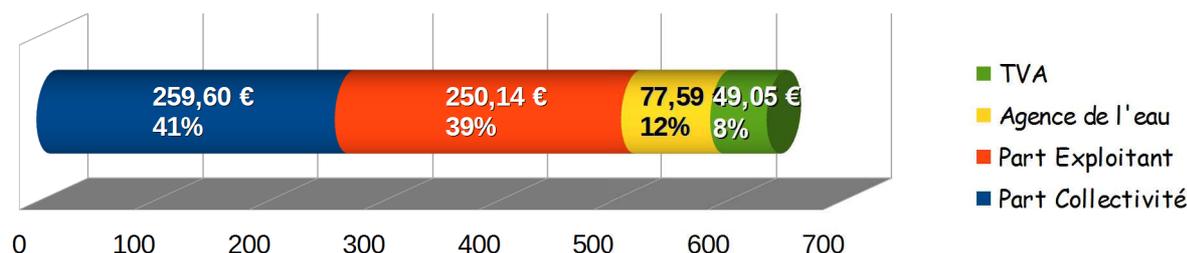
Ce tableau montre que la hausse du prix de l'eau est de 0,15% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA conduit à une hausse totale de 3,12% par rapport à l'année précédente.

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 11 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,30 €/m³ (total annuel de 636,38 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,63 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2010).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :



Un montant annuel de la facture eau + assainissement de 636,38 € TTC, soit un prix de 5,30 €/m³

VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une recette du Syndicat en forte hausse avec le changement de tarif

	Commune		Exploitant		
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	1 836		1 836		Sur 8,5 mois
Volume vendu	100 023 m3		100 023 m3		
Prix moyen abonnement	20,00 €/an		18,00 €/an		
Prix moyen au m3	1,5000 €/m3		1,0540 €/m3		TOTAL
Recettes Part Fixe	36 720 €	38 049 €	33 048 €	34 244 €	72 293,26 €
Recettes Consommation	150 035 €	150 034 €	105 424 €	95 733 €	245 767,30 €
Total	186 755 €	188 083 €	138 472 €	129 977 €	318 060,56 €
Prorata sur 12 mois	263 653 €	265 530 €	195 490 €	183 497 €	449 026,67 €
Rappel 2012		148 973 €		255 645 €	404 618,00 €
Différence en valeur ramené sur 12 mois		116 557 €		-72 148 €	-86 557 €
Différence en %		78,24%		-28,22%	-21,39%

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2013 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif qui ne laisse pas beaucoup de marge d'investissement

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2013	Dépenses	305 128,27 €	207 781,22 €	512 909,49 €
	Recettes	158 494,96 €	323 284,83 €	481 779,79 €
	Balance	-146 633,31 €	115 503,61 €	-31 129,70 €
Report exercice 2012		57 564,98 €	88 888,62 €	146 453,60 €
Résultat cumulé au 31/12/2013		-89 068,33 €	204 392,23 €	115 323,90 €
Reste à réaliser (recettes-dépenses)		-12 000,00 €		-12 000,00 €
Clôture exercice 2013		-101 068,33 €	204 392,23 €	103 323,90 €

Ce compte administratif montre que les recettes n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice reste équilibré grâce aux reports favorables des années précédentes. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 2 037 830,59 € en 2013 contre 1 948 492,95 € en 2012, soit une augmentation d'environ 89 340 €.

De nouveaux emprunts pour financer les travaux

Cette augmentation s'explique par un nouvel emprunt de 120 000 € sur 10 ans au taux de 4,26 % pour les travaux sur Tabanac et d'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau d'un montant de 28 372 € sans frais pour les travaux sur Caupian.

L'évolution tient aussi compte de l'intégration des emprunts de la commune de Paillet

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2012	2013	Variation
Encours de la dette	1 948 492,95 €	2 037 830,59 €	89 337,64 €
Remboursement annuel	239 930,27 €	261 253,31 €	21 323,04 €
dont capital	158 692,97 €	169 973,45 €	11 280,48 €
dont intérêts	81 237,30 €	91 279,86 €	10 042,56 €
Nombre d'abonnés	1 529	1 836	307
Dette par abonnés	1 274,36 €	1 109,93 €	-164,43 €
Remboursement annuel par abonné	156,92 €	142,29 €	-14,62 €

Des annuités de la dette de 143 € par abonné

L'apport des abonnés de Paillet et des nouveaux raccordés fait baisser le ratio du remboursement par abonné.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2013 est de 14 ans, alors qu'elle était de moins de 4 ans en 2012.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

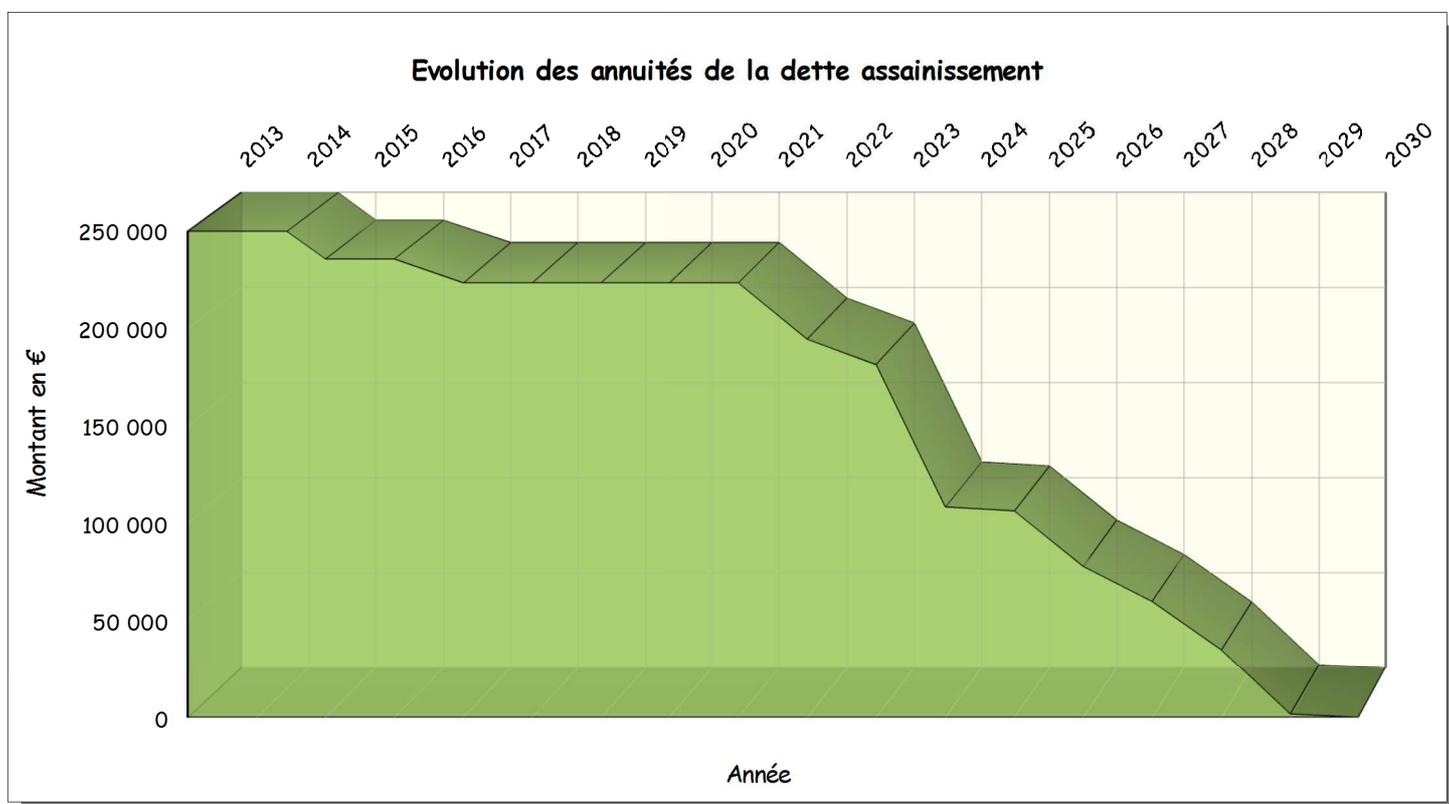
Une dette qui diminue peu les prochaines années

On constate après une baisse de 25 000 € en 2016, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 230 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 10 à 15 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 50 000 € pour passer à environ 100 000 €.

À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an.

L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.



SIAEPA de Langoiran - Service de l'Assainissement - ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2013

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2013		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	1996	Tvx	CE	18 ans	F	7,15%	Annuelle	1	2014	34 301,00 €	3 039,63 €	2 887,77 €	311,78 €	3 199,55 €
2	1999	Tvx	Dexia	15 ans	F	4,51%	Annuelle	1	2014	71 394,95 €	7 059,39 €	6 754,83 €	623,02 €	7 377,85 €
3	2001	Tvx	CE	13 ans	F	4,40%	Annuelle	1	2014	164 862,88 €	15 347,04 €	14 700,25 €	525,83 €	15 226,08 €
4	2002	Tvx	CE	21 ans	F	5,10%	Annuelle	10	2023	91 469,41 €	46 470,05 €	3 498,91 €	2 548,42 €	6 047,33 €
5	2002	Tvx	Dexia	19 ans	F	5,51%	Annuelle	8	2021	174 401,68 €	87 379,70 €	8 515,79 €	5 283,84 €	13 799,63 €
6	2003	Rouquey E	Dexia	19 ans	F	4,51%	Annuelle	9	2022	178 750,00 €	95 322,35 €	8 440,14 €	4 679,69 €	13 119,83 €
7	2004	Moulin	CE	19 ans	F	4,65%	Annuelle	10	2023	13 750,00 €	8 021,84 €	619,46 €	401,82 €	1 021,28 €
8	2004	Cap Horn	CE	19 ans	F	4,65%	Annuelle	10	2023	55 000,00 €	32 087,32 €	2 477,83 €	1 607,28 €	4 085,11 €
9	2004	ST Iestiac	CE	19 ans	F	3,92%	Annuelle	10	2023	60 806,00 €	34 888,37 €	2 709,71 €	1 734,26 €	4 443,97 €
10	2004	Rouquey O	CE	19 ans	F	3,86%	Annuelle	10	2023	154 750,00 €	88 558,99 €	6 857,89 €	4 389,18 €	11 247,07 €
11	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	F	3,46%	Annuelle	12	2025	162 000,00 €	106 952,36 €	7 095,76 €	3 946,06 €	11 041,82 €
12	2007	Fontayne	CE	19 ans	F	4,07%	Annuelle	13	2026	87 500,00 €	61 843,66 €	3 558,33 €	2 661,86 €	6 220,19 €
13	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	F	4,07%	Annuelle	13	2026	167 500,00 €	118 386,45 €	6 811,66 €	5 095,56 €	11 907,22 €
14	2007	Giratoire	CE	20 ans	F	4,24%	Annuelle	14	2027	100 000,00 €	76 156,68 €	3 807,25 €	3 710,33 €	7 517,58 €
15	2008	Terrey	CE	15 ans	F	4,29%	Annuelle	10	2023	110 000,00 €	79 468,59 €	6 153,95 €	3 938,64 €	10 092,59 €
16	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	F	4,29%	Annuelle	10	2023	300 000,00 €	216 732,56 €	16 783,50 €	10 741,74 €	27 525,24 €
17	2008	Bourg Tabanac	CA	20 ans	F	5,35%	Annuelle	15	2028	300 000,00 €	239 547,09 €	10 262,89 €	13 364,83 €	23 627,72 €
18	2010	STEP Capien	CE	15 ans	F	3,14%	Annuelle	12	2025	192 000,00 €	156 373,47 €	10 598,27 €	5 242,91 €	15 841,18 €
19	2011	Tr1 Capien	CE	10 ans	F	3,79%	Annuelle	8	2021	125 180,00 €	102 977,35 €	10 848,64 €	4 314,01 €	15 162,65 €
20	2013	Paillet	CA	11 ans	F	4,71%	Annuelle	10	2023	71 706,42 €	66 582,12 €	5 124,30 €	3 377,37 €	8 501,67 €
21	2013	Paillet	CA	4 ans	F	3,46%	Annuelle	3	2016	44 118,47 €	33 645,06 €	10 473,41 €	1 526,50 €	11 999,91 €
22	2013	Paillet	CA	15 ans	F	4,45%	Annuelle	14	2027	65 990,01 €	62 803,10 €	3 186,91 €	2 936,56 €	6 123,47 €
23	2013	Tabanac	CM	15 ans	F	4,85%	Annuelle	14	2027	120 000,00 €	111 730,53 €	8 269,47 €	2 910,00 €	11 179,47 €
24	2013	Paillet	Dexia	16 ans	F	5,29%	Annuelle	15	2028	102 237,02 €	98 016,24 €	4 220,78 €	5 408,34 €	9 629,12 €
25	2011	Tr30G	AGE	14 ans	F	0,00%	Annuelle	12	2025	23 920,93 €	19 136,77 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
26	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	F	0,00%	Annuelle	11	2024	55 815,50 €	40 931,38 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
27	2014	Capien	AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	16	2029	28 372,50 €	28 372,50 €			
TOTAL GÉNÉRAL										3 055 826,77 €	2 037 830,59 €	169 973,45 €	91 279,83 €	261 253,28 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA qui recense le fonctionnement de l'ensemble des services d'eau et d'assainissement en France.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2012	Valeurs 2013	Evolution 2013/2012	Références
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	3 394	4 076	++	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	53,4	13,6	--	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,31	3,41		1,95 1
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	/	59	/	95 1
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	50	15	--	15 1
P203.3	Conformité de la collecte	%	NC	100	/	100 2
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	NC	100	/	100 2
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	NC	100	/	54 2
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	98,4 1
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m3	0,020	/	+	0,0028 1
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,08 1
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	11,55	19,90	--	5,7 1
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,0	0,1	/	0,3 2
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	83	--	84 1
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	22 1
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	3,9	14,0	--	18 1
P257.0	Taux d'impayés	%	0,36	/	/	3,95 1
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	26,81	0,0	++	2,3 1

(1) : données ONEMA 2012 : valeurs sur 100 services de taille similaire (2) : idem mais 2011

Valeur en **rouge** : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une dégradation ou une stagnation de la plupart des paramètres
- Les index P203 à P205 ont été fournis en 2013 pour l'année 2012 par les services de l'État
- Les indicateurs techniques de la quantité de boues produites et des curages fréquents sont moins bons qu'en 2011 et 2012
- Le nombre de réclamation a très fortement baissé mais résulte probablement du mode de calcul du déléguataire.
- Le taux de renouvellement est faible bien que la collectivité débute des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés.
- Un prix de l'eau pour la part assainissement a légèrement augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales

Par comparaison avec les données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le prix de l'eau pour la part assainissement est supérieure à la moyenne de 1,81 € TTC/m³ (donnée 2010).

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 30,2 km

	2013	2012	2 011	2010	2009	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,120	0,000	0,000	0,000	0,000	0,024

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 6

	2013	2012	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,1%	0,0%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	19,9%	11,6%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 73,4 t MS (18 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 1 836

Production réelle de boues : 13,6 t MS soit 18,5 % (53,4 t en 2012)

Filière boues : Le Tourne : Bennes filtrantes et compostage Lestiac : Lits de séchage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 13,6 t MS

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 26	SATESE : 0	0	1
Bilans conformes : 24	Autocontrôle : 12	12	1
Bilans dans domaine de garantie : 17	Conformité : 10	12	2
Bilans conformes dans DTG : 16	83%	100%	

	2013	2012	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	92,3%	100,0%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	94,1%	100,0%	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

a - Indices de Base

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2012 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	1 836 abonnés
Nombre de réclamation :	0 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2013	2012	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	0,00	22,33	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	1 836	Consommation :	1,5000 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume consommé :	100 023 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	270 408,77 €	Frais généraux :	16 448,82 €
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	21 257,06 €	Charges financières :	89 416,63 €
Recettes d'équipement :	30 015,00 €	Capital de la dette :	177 000,89 €
Recettes financières :	21 930,14 €	Travaux :	82 919,56 €
Report année n-1 :	146 453,60 €	Report année n-1 :	
Divers :	0,00 €	Divers :	8 954,77 €
TOTAL Recettes :	490 064,57 €	TOTAL Dépenses :	374 740,67 €
Bilan :	115 323,90 €	Reste à réaliser :	12 000,00 €
Clôture Compte Administratif		103 323,90 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2013	2 012	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	2 037 830,59 €	1 948 492,95 €	89 337,64 €	4,6%
Recettes réelles	343 610,97 €	700 904,81 €	-357 293,84 €	-51,0%
Dépenses réelles	374 740,67 €	684 473,69 €	-309 733,02 €	-45,3%
Capital remboursé	177 000,89 €	158 692,97 €	18 307,92 €	11,5%

Montant des factures impayées (année n-1):	/	2 012
Montant des abandons de créances :	NC	€/m3 0,027

	2013	2012
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	145 871 €	175 124 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	14,0 ans	3,9 ans
Taux d'impayés	NC	0,36%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 076
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	13,6 † MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,41 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	58,9%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	15 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Oui
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	NC
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	19,9%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,08%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	94,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	14,0 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	NC
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,00

L'article 761 de la loi modifie l'article L2224-3 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2014
CHIFFRES 2013

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à 258 millions d'euros dont 222 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- Environ **4 700 ouvrages** composent le parc des stations d'épuration. En constante évolution, **ce parc a augmenté de 70 % depuis 1992** principalement grâce à la mise en place d'installations de petites tailles en milieu rural. **75 % du parc est âgé de moins de 25 ans**, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- En 2013, ont été mises en fonctionnement 20 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents / habitants totalisant une capacité épuratoire de 160 000 équivalents / habitants.
- Près de **3 400 installations dans le domaine de l'assainissement non collectif** ont été financées en 2013, ce qui témoigne d'une très forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution à part entière complémentaire au collectif.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- Lancement de 90 procédures administratives de périmètres de protection de captages,
- Financement des travaux de réhabilitation de 35 captages,
- Suppression de 104 unités de distribution non conformes.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **76 % du linéaire de cours d'eau de référence sont couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau**, qui ont défini un programme pluriannuel de gestion et le mettent en oeuvre avec l'appui financier de l'Agence.
- 2 390 km de cours d'eau restaurés.
- 62 obstacles du bassin aidés dans l'année par l'agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique des cours d'eau.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **Plus de 90 % des investissements** ou études liés à la lutte contre les pollutions émises par les entreprises industrielles et accompagnés par l'Agence **ont porté sur des masses d'eau en état dégradé** (état différent de très bon et bon).



- L'effort en matière de réduction des pollutions a porté en 2013 sur :
 - plus de 1200 tonnes annuelles de DCO*
 - près de 1 tonne de substances dangereuses
 - plus de 8000 tonnes de déchets toxiques collectés
- Le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : **une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur plus de 90 % d'entre eux.**

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, **265 opérations liées à la solidarité urbain-rural**, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales pour un montant de 20 M€.
- A l'international, **42 projets de solidarité** ont été soutenus notamment en Afrique, en Palestine, en Bolivie, à Madagascar, en Haïti, en Indonésie et aux Philippines. Ainsi, 86,7 % des crédits ont été affectés sur les zones prioritaires définies par le 10^{ème} programme.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 100 % des lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

INDICATEURS DE BASSIN SPECIFIQUES

- En 2013, mise en place de **14 organismes uniques de gestion collective des prélèvements** dans le cadre de la réforme des volumes prélevables.
- **23 SAGE**** couvrant 70 % de la superficie du bassin.

* DCO : Demande Chimique en Oxygène, paramètre permettant d'évaluer la charge en polluants des eaux usées.

** SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Un cinquième du territoire français.

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28
contact@eau-adour-garonne.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau

